

PROGRAMME DE FORMATION

Les droits sociaux des étrangers

Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00
Mail : inscription@cerf.fr

Durée

4.00 jour(s)
28:00 heures

Public

Tout personnel social, éducatif et des divers services en contact avec des populations étrangères

Participants

Mini : 6 p. Maxi : 15 p.

Objectifs de la formation

" Décrire les conditions particulières pour l'octroi d'aides et de prestations sociales aux étrangers (européens, non-européens et sans-papiers).

Informar les personnes étrangères sur leur droits en matière sociale ainsi que sur les démarches qu'elles peuvent effectuer.

Programme

"• Les sources du droit en matière de droits sociaux et leur utilisation.

- Les notions clefs du droit à la protection sociale des étrangers : les conditions liées à la nationalité, à la régularité du séjour et à la condition de résidence.
- Les droits sociaux des Européens.
- Droit à la domiciliation et accès aux droits sociaux.
- Protection maladie et accès aux soins : assurance maladie, complémentaire santé solidaire, AME, PUMA, ...
- Aide sociale, prestations familiales et allocations logement.
- Chômage : prestations pôle emploi, allocation pour demandeur d'asile, revenu de solidarité active (RSA), prime d'activité.
- Vieillesse : retraites de base, retraites complémentaires, allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA).
- Handicap : pension d'invalidité, allocation supplémentaire d'invalidité, allocation aux adultes handicapés (AAH), accidents du travail et maladies professionnelles.
- Les recours : les contentieux généraux (sécurité sociale et aide sociale), les contentieux techniques (médicaux), le défenseur des droits."

Méthodes et supports

Apports théoriques. Études de cas. Échanges.

Prérequis

Aucun

Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

À l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap (referenthandicap@cerf.fr), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.